



La FECQ et la formation du personnel enseignant du collégial : un projet qui lui tient à cœur

Étienne Doucet

Vice-président aux affaires collégiales

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 90 000 étudiants, des secteurs collégiaux préuniversitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants et des étudiantes des collèges du Québec, en tant qu'étudiants et citoyens. L'accessibilité universelle à tous les paliers de l'éducation à un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études postsecondaires, peu importe leur condition socioéconomique ou celle de leurs parents. De plus, la mission première de la FECQ est axée sur la cause sociale des jeunes Québécois.

À la suite de la publication de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé « La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu », la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) tient à relever les éléments marquants de l'avis et à faire connaître son point de vue sur ce dossier. Soulignons que, de façon générale, cet avis recoupe étroitement les positions de la FECQ.

Les particularités du collégial

Le premier chapitre offre un point de vue très intéressant sur des particularités de l'enseignement au collégial. On met en relief le fait que la pratique de l'enseignement se complexifie et se professionnalise. Il est notamment question de l'hétérogénéité croissante des besoins des élèves et des mesures du renouveau de l'enseignement collégial qui ont pour effet de complexifier la tâche professorale. Les exigences minimales de formation requises pour enseigner à cet ordre d'enseignement pourraient être relevées de manière à mieux répondre aux besoins réels de l'enseignement collégial. La FECQ trouve effectivement qu'il existe un écart important entre ce qui est officiellement exigé pour enseigner et les exigences réelles de la pratique.

L'importance d'améliorer les conditions de formation du personnel enseignant est reliée à la problématique suivante : les programmes universitaires devraient aussi qualifier leurs étudiants au plan de la formation pédagogique pour l'enseignement collégial, que ce soit en même temps que la formation disciplinaire ou après celle-ci. Nous pouvons cependant nous réjouir car certaines universités élaborent des programmes de formation mieux adaptés aux réalités du collégial, et plusieurs collèges offrent une formation initiale au nouveau personnel enseignant pour faciliter leur insertion professionnelle.

La formation pédagogique au secondaire et à l'université

Le deuxième chapitre aborde les modalités de formation et de soutien pédagogiques du personnel enseignant qui œuvre au secondaire et à l'université. L'application varie beaucoup d'un ordre d'enseignement à l'autre. On relève, en premier lieu, les tendances en formation des maîtres au secondaire qui allongent la durée des études, un phénomène observé partout dans le monde. Concrètement, cela se définit par une préoccupation accrue pour la composante de formation professionnelle propre à l'enseignement, en plus de l'importance accordée à la formation pratique. Le renouvellement de la contribution des universités accentue cette tendance, en particulier avec le nouveau partenariat entre les enseignantes et enseignants d'expérience et les universités dans la conception des programmes universitaires de formation pédagogique.

Par ailleurs, des modèles de soutien à la formation pédagogique se développent pour celles et pour ceux qui se destinent à l'enseignement universitaire. D'autre part, même si une percée de la réflexion pédagogique demeure un objet de controverse, la FECQ constate un progrès dans les mesures de soutien à l'enseignement universitaire à l'intention des professeures et des professeurs en exercice.

Les compétences recherchées

Le troisième chapitre débute par la définition du concept de compétence tirée d'un essai de Guy Le Boterf¹. Cette conception de la compétence rejoint étroitement les positions de la FECQ, dans l'optique où elle favorise une formation qui a du sens pour les élèves, autant au plan de la réussite scolaire qu'à celui de la réussite sociale et professionnelle : c'est une conception qui ouvre sur la perspective d'un collègue « milieu de vie », notamment par une plus grande articulation entre le scolaire et le parascolaire².

Par la suite, les champs de compétences exprimant les visées de formation sont présentés en quatre grandes lignes directrices. Tout d'abord, il y a la maîtrise de sa discipline ou de sa spécialité professionnelle, ainsi que le développement et l'application des stratégies d'enseignement axées sur l'apprentissage et le développement des élèves. La troisième ligne directrice porte sur l'importance d'entretenir une collaboration significative avec les autres acteurs engagés dans l'activité éducative. Le quatrième champ de compétences est relié à la maîtrise de l'évolution de sa pratique et à la contribution au devenir de la profession enseignante ; les moyens retenus comprennent l'analyse de ses pratiques, la contribution au développement des connaissances ainsi que l'utilisation adaptée au contexte éducatif des technologies de l'information et de la communication.

1. Cette définition, qui est tirée de l'ouvrage intitulé *De la compétence. Essai sur un attracteur étrange*, se formule ainsi : « La compétence ne réside pas dans les ressources (connaissances, capacités...) à mobiliser mais dans la mobilisation même de ces ressources. La compétence est de l'ordre du "savoir mobiliser". Pour qu'il y ait compétence, il faut qu'il y ait mise en jeu d'un répertoire de ressources (connaissances, capacités cognitives, capacités relationnelles...). Elle n'est pas de l'ordre de la simple application, mais de celui de la construction. » (p. 17)
2. De manière à préciser cette idée, nous rapportons le passage suivant provenant d'un autre avis du Conseil supérieur de l'éducation, paru en 1995, intitulé *Des conditions de réussite au collégial. Réflexion à partir de points de vue étudiants* : « Parler d'articulation scolaire-parascolaire, c'est d'abord rappeler cette idée très présente dans la conception qu'ils [les élèves du collégial rencontrés] semblent avoir de la réussite : pour eux, la réussite scolaire n'a de sens que si elle permet une intégration sociale dynamique, que si elle est connectée à un univers qui, à la fois, l'englobe et la justifie. Mais c'est aussi rappeler cette idée qu'on n'apprend pas que par des apprentissages scolaires, que d'autres sources d'apprentissages existent et surpassent même dans certains cas, et à certains moments de la vie des gens, ceux que l'école rend possibles. C'est rappeler que l'école est peut-être, par contre, la mieux placée pour permettre la synthèse de ces apprentissages, pour susciter l'énergie requise au développement des personnes et à leur insertion socioprofessionnelle. » (p. 70)

Les orientations et les pistes d'action

La FECQ est très enthousiaste au regard des orientations et des pistes d'action que présente le CSÉ dans les chapitres quatre et cinq, et relativement aux recommandations qui en découlent. Spécifiquement, nous sommes totalement en accord avec la première recommandation, qui est celle d'avoir recours à un référentiel commun correspondant aux quatre champs de compétences exprimant les visées de formation. Cette orientation favorise le développement de la conscience sociale de l'étudiante et de l'étudiant si l'on considère, par exemple, l'impact éducatif positif que peut représenter la collaboration significative du personnel enseignant avec les autres acteurs engagés dans l'activité éducative d'un collègue. Nous sommes en accord aussi avec la deuxième recommandation qui préconise la nécessité d'une formation professionnelle propre à l'enseignement collégial, en plus d'une formation disciplinaire. Cette formation doit être souple tout en étant structurée, comme le souligne le CSÉ, envisageant un cheminement personnalisé pour l'enseignante ou pour l'enseignant.

L'obligation de formation professionnelle propre à l'enseignement collégial, en début de carrière, se trouve bien placée dans le cheminement professionnel. Cette obligation se réaliserait selon des modalités variables pouvant consister en l'embauche de diplômés qui ont terminé une formation professionnelle propre à l'enseignement collégial de type initial ou qui s'engagent formellement à acquérir une telle formation. Les enseignantes et les enseignants déjà en place pourraient, quant à eux, bénéficier d'une mise à jour dans ce domaine, optimisant la qualité d'enseignement prodiguée aux élèves ; mais nous appuyons le point de vue du CSÉ qui préconise que cette mise à jour se réalise dans une optique formative et non coercitive. La perspective du partage des responsabilités de la formation, entre les collèges et les universités, est aussi vue d'un très bon œil par la FECQ.

En conclusion, la FECQ estime que l'avis du CSÉ brosse un tableau très réaliste de ce que pourrait être la formation du personnel enseignant du collégial. Il reste à souhaiter que plusieurs des pistes d'action proposées dans l'avis deviennent réelles, ainsi leurs retombées profiteraient à l'ensemble des élèves du collégial. ❏

fecq@iquebec.com